

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1996-1997

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1996.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1997, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Alain LAMBERT,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 36

SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

III - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur spécial : M. Claude LISE

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Henri Collard, Roland du Luart, Jean-Pierre Masseret, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Philippe Marini, vice-présidents ; Emmanuel Hamel, René Régnauld, Alain Richard, François Trucy, secrétaires ; Alain Lambert, rapporteur général ; Philippe Adnot, Denis Badré, René Ballayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Guy Cabanel, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Yvon Collin, Jacques Delong, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Jean-Philippe Lachenaud, Claude Lise, Paul Loridant, Marc Massion, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Maurice Schumann, Michel Sergent, Henri Torre, René Trégouët.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10ème législ.) : 2993, 3030 à 3035 et T.A. 590.

Sénat : 85 (1996-1997).

SOMMAIRE

Pages

PRINCIPALES OBSERVATIONS.....	5
CHAPITRE PREMIER : LES CREDITS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL : UN RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE DE GESTION	7
I. PRESENTATION GENERALE DES CREDITS.....	7
A. EVOLUTION D'ENSEMBLE	7
B. PRINCIPALES EVOLUTIONS	9
1. <i>Indemnités des membres du CES et des sections (chapitre 31-01)</i>	<i>9</i>
2. <i>Dépenses en personnel (chapitre 31-11)</i>	<i>9</i>
3. <i>Dépenses de matériel (chapitre 34-01)</i>	<i>9</i>
4. <i>Equipement administratif (chapitre 57-01 nouveau)</i>	<i>10</i>
CHAPITRE II : UNE INSTITUTION BENEFICIAINT DE MOYENS RELATIVEMENT LIMITES.....	13
A. L'EXECUTION DES BUDGETS DE 1995 ET 1996	13
1. <i>Le budget de 1995 : une légère progression en cours de gestion</i>	<i>13</i>
2. <i>Le premier semestre de 1996</i>	<i>13</i>
B. LA CAISSE DES PENSIONS ET LES MOYENS EN PERSONNEL	14
1. <i>La caisse des pensions des membres du Conseil économique et social</i>	<i>14</i>
2. <i>La stabilité des moyens en personnel</i>	<i>15</i>
C. MOYENS EN MATERIEL ET LOCAUX.....	17
1. <i>Les moyens en matériel</i>	<i>17</i>
2. <i>Les locaux et l'entretien du Palais d'Iéna : l'obtention de l'autonomie</i>	<i>19</i>

CHAPITRE III : UNE ASSEMBLEE CONSULTATIVE EN DEVENIR ?	23
A. UN BILAN D'ACTIVITE SATISFAISANT	23
B. L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : UNE "NOUVELLE FRONTIERE" MENACEE ?	29
<i>1. Le contexte juridique</i>	29
<i>2. Les réalisations</i>	29
<i>3. Des moyens financiers qui tendent vers zéro</i>	30
C. MIEUX SE FAIRE CONNAITRE	30
<i>1. Une communication consolidée dans le cadre du cinquanteaire</i>	30
<i>2. Le développement des relations institutionnelles et internationales</i>	32
ANNEXE : MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	35
EXAMEN EN COMMISSION	37

PRINCIPALES OBSERVATIONS

A. UN BUDGET RAISONNABLE

Assurant la représentation des "forces vives" de la Nation, cette assemblée consultative de 230 membres disposera en 1997 d'un budget en très légère progression à structure constante.

La progression de 5,83% de son budget n'est en effet qu'apparente. Cette augmentation résulte de l'inscription au titre V nouvellement créé du solde des crédits prévus au budget du ministère de la culture pour le programme triennal de travaux d'entretien et de rénovation du Palais d'Iéna engagé en 1996. S'il n'est pas tenu compte des crédits du titre V, le montant du budget du Conseil pour 1997 baisse en fait de 1%.

Votre rapporteur tient, en conséquence, à souligner que le Conseil prend ainsi sa part dans l'effort de maîtrise des dépenses de l'Etat. Ce résultat étant très largement le fruit de la stabilité des effectifs du personnel du Conseil

B. UNE AUTONOMIE BUDGETAIRE RENFORCEE

Lors de sa visite au Conseil en octobre 1996, votre rapporteur avait pu constater le bon achèvement des travaux d'extension de locaux conduit au Palais d'Iéna (coût total de l'opération : 110,5 millions de francs).

Mais il avait aussi relevé à cette occasion l'absence structurelle d'une ligne d'investissement dans le budget du Conseil économique et social.

Votre commission des finances avait suivi la position de son rapporteur spécial, en s'interrogeant sur l'opportunité de la dépendance du Conseil par rapport à des ministères dépensiers pour ce qui concernait les travaux d'entretien du Palais d'Iéna.

Il convient en conséquence de se féliciter de la création d'un titre V au sein de ce budget qui permettra au Conseil de programmer lui-même les opérations d'entretien du bâtiment qu'il occupe.

C. LE C.E.S., "EVALUATEUR" DE POLITIQUES PUBLIQUES ?

L'an dernier votre rapporteur avait souhaité que soit examinée avec soin l'articulation de la mission d'un éventuel office parlementaire d'évaluation des politiques publiques avec celle des "évaluateurs existants" au premier rang desquels figurent le Conseil économique et social, la Cour des comptes et le Commissariat général au Plan.

A cet égard, il adhère pleinement à la perspective tracée par le président Christian Poncelet lors de la réunion constitutive de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, recommandant en tant que président de cet Office, "d'identifier et de recenser les futurs partenaires de cette nouvelle structure, en procédant à une évaluation des évaluateurs".

Votre rapporteur tient à souligner l'intérêt des avis du Conseil portant sur l'évaluation des politiques publiques. Parmi les quatre études conduites, il convient de mentionner plus particulièrement celle présentée par Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz en 1995 sur "l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté", dont les conclusions ont été assez largement reprises par le projet de loi sur l'exclusion.

Il note cependant que le financement de ces travaux, sur les crédits du Fonds national pour le développement de l'évaluation inscrits au budget du Commissariat général au Plan, a progressivement diminué et semble même être mis en extinction.

D. DES TRAVAUX DE QUALITE, VALORISES DANS LE CADRE DU CINQUANTENAIRE

Pendant l'année 1995 le Conseil économique et social a adopté 11 avis et 1 étude. Le niveau relativement faible de l'activité du Conseil s'explique par le contexte électoral du premier semestre de 1995 qui n'a débouché sur l'adoption que de 3 avis.

Il convient de noter que l'année 1995 confirme la tendance à la croissance de la proportion des autosaisines du Conseil économique et social qui se sont élevées à 8, dont une étude.

Le premier semestre de l'année 1996 a confirmé la remontée du niveau d'activité du deuxième semestre 1995, avec l'adoption par le Conseil de 16 avis et de deux études. Sur cet ensemble, 12 avis et les deux études résultent d'une autosaisine.

Le cinquantième anniversaire de sa création a constitué pour le Conseil économique et social une occasion de renforcer sa notoriété et celle de ses travaux. A cette fin un crédit de 2,5 millions de francs a été ouvert à titre non renouvelable dans le cadre du budget de 1996.

De nombreuses actions de communication sont ainsi conduites au cours de cette année. Parmi celles-ci, il convient de citer en particulier l'édition d'un dossier pédagogique, la réalisation en collaboration avec le centre national de documentation pédagogique d'un document audiovisuel sur le Conseil, ainsi que l'organisation de multiples manifestations telles que des expositions ou des forums. Le point d'orgue de ce cinquantième anniversaire a été constitué par une séance solennelle, tenue le 29 octobre, en présence du président de la République.

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL : UN RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE DE GESTION

Assumant sa mission avec des moyens limités, le Conseil économique et social verra, à structure constante, stagner ses dotations budgétaires en 1997.

L'année 1997 constituera, néanmoins, pour le Conseil économique et social une étape importante, puisque son budget qui n'était constitué jusqu'alors que de crédits de fonctionnement, s'enrichira d'une ligne consacrée aux crédits d'investissement.

I. PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

A. *EVOLUTION D'ENSEMBLE*

Les crédits demandés pour 1997 au titre du Conseil économique et social s'élèvent à 178.389.244 francs, soit une majoration apparente de 5,83 % par rapport au budget voté de 1996 (168,55 millions de francs).

Cette majoration n'est qu'apparente dans la mesure où le budget du Conseil était alors exclusivement constitué de crédits de fonctionnement inscrits au titre III. Ce budget étant complété par un programme triennal de travaux d'entretien et de rénovation inscrit au titre V du budget du ministère de la Culture pour un montant de 15,1 millions de francs en autorisations de programme et de 3,5 millions de francs en crédits de paiement pour 1996.

La progression des moyens financiers du Conseil en 1997 résulte donc pour l'essentiel de l'inscription au titre V, nouvellement créé au sein de son budget, du solde des crédits prévus pour cette opération.

L'analyse de l'évolution des dotations inscrites aux quatre chapitres qui composent maintenant le budget du Conseil économique et social, permet de mesurer la réalité de la progression de ses crédits.

Présentation par titre

(en millions de francs)

	Crédits votés pour 1996 LFI	Crédits demandés pour 1997	Evolution en %
Chapitre 31-01 : Indemnités des membres du CES et des sections	111,96	111,96	0,00
Chapitre 31-11 : Dépenses de personnel	44,85	45,18	0,74
Chapitre 34-01 : Dépenses de matériel	11,74	9,64	-17,89
Total Titre III	168,55	166,78	-1,05
Chapitre 57-01 : Equipement administratif (nouveau)		11,60	100,00
Total Titre V		11,60	100,00
TOTAL GENERAL	168,55	178,38	5,83

Assurant la représentation des "forces vives" de la Nation, cette assemblée consultative de 230 membres disposera en 1997 d'un budget en très légère progression à structure constante.

La progression de 5,83% de son budget n'est en effet qu'apparente. Cette augmentation résulte de l'inscription au titre V nouvellement créé du solde des crédits prévus au budget du ministère de la culture pour le programme triennal de travaux d'entretien et de rénovation du Palais d'Iéna engagé en 1996.

S'il n'est pas tenu compte des crédits du titre V, le montant du budget du Conseil pour 1997 baisse de 1%. Il convient cependant de rappeler que cette baisse est due à la non reconduction du crédit exceptionnel de 2,5 millions de francs destiné à la célébration du cinquantième de la création du Conseil économique et social ouvert pour 1996.

En ne tenant pas compte de l'ensemble des crédits non reconductibles (3 millions de francs), le budget du Conseil économique et social progresse en réalité de 0,75 %. Si la mesure nouvelle de 900.000 francs, compensant la suppression de la franchise postale, n'est pas incluse dans ce calcul, ce budget ne progresse plus que de 0,20%.

Votre rapporteur tient, en conséquence, à souligner que le Conseil économique et social prend ainsi sa part dans l'effort de maîtrise des dépenses de l'Etat.

B. PRINCIPALES EVOLUTIONS

1. Indemnités des membres du CES et des sections (chapitre 31-01)

Représentant plus des deux tiers du budget du CES, les crédits demandés en 1997 pour ce chapitre s'élèvent à 111,96 millions de francs, soit une stabilité au franc près par rapport aux crédits inscrits à ce chapitre en 1996.

Il convient cependant de rappeler que les crédits de ce chapitre avaient augmenté en 1996 d'un peu plus de 1,7 million de francs (soit +1,56%) en raison, notamment, de l'ajustement des indemnités forfaitaires allouées aux conseillers.

2. Dépenses en personnel (chapitre 31-11)

Les crédits de ce chapitre sont en hausse de 333.824 francs (soit + 0,74 %). Cette évolution résulte des mouvements suivants :

- au titre des mesures acquises : une hausse de 96.824 francs correspondant à l'incidence en année pleine de la 7e tranche d'application du protocole Durafour ;

- au titre des mesures nouvelles : un ensemble de mesures d'ajustement d'un montant global de 237.000 francs, lié pour l'essentiel à des transformations d'emplois et à des revalorisations indiciaires.

3. Dépenses de matériel (chapitre 34-01)

Les crédits affectés à ce chapitre régressent de 2,1 millions de francs (-17,88%).

Cette baisse importante est la conséquence logique de la non reconduction du crédit de 2,5 millions de francs ouvert en 1996 pour la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Conseil économique et social.

Le solde de cette évolution des crédits de ce chapitre s'explique par deux éléments. Le premier tient à la non reconduction d'un crédit de 0,5 million de francs. Le second élément résultant pour sa part de l'inscription, à titre de mesure nouvelle, d'un crédit de 0,9 million de francs.

Cette "mesure nouvelle" correspond en réalité à un transfert en provenance du budget des charges communes destiné à compenser la suppression de la franchise postale.

4. Equipement administratif (chapitre 57-01 nouveau)

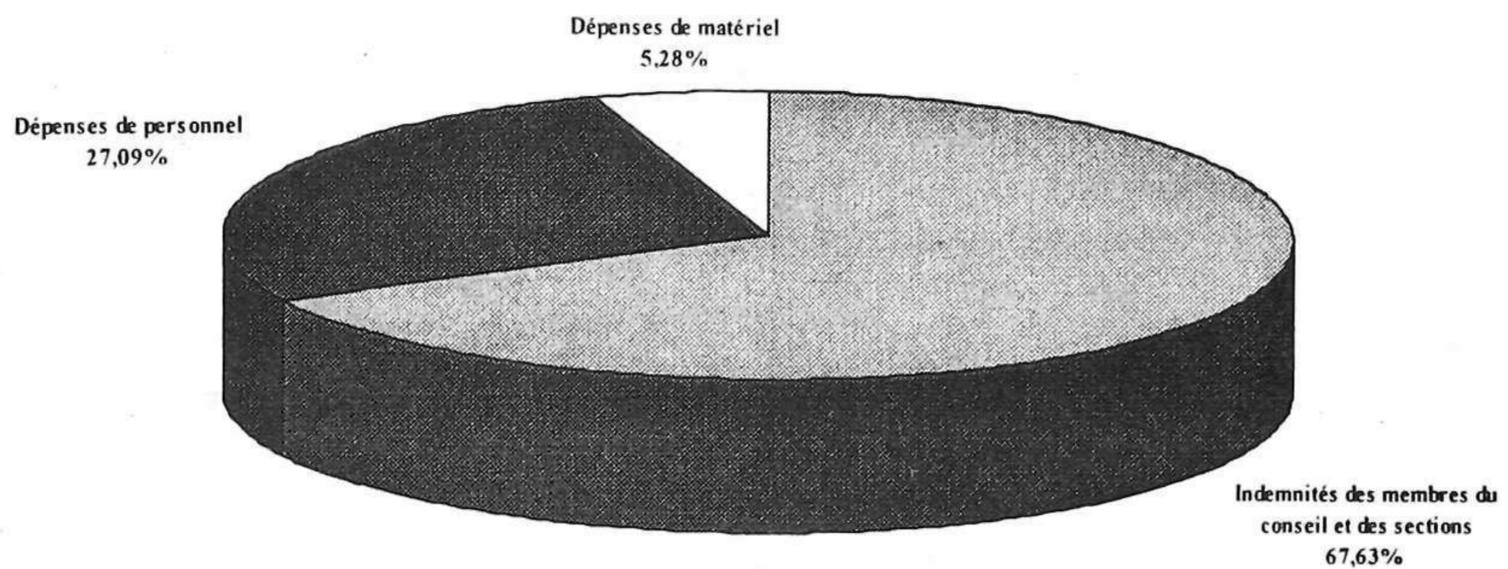
La création d'un titre V au sein du budget du Conseil économique et social constitue une novation dans un budget qui ne comportait traditionnellement que des dépenses de fonctionnement.

La dotation inscrite au chapitre 57-01 nouveau, provient des crédits inscrits au titre V du budget du ministère de la culture en 1996 pour un montant de 15,1 millions de francs en autorisations de programme et de 3,5 millions de francs en crédits de paiement.

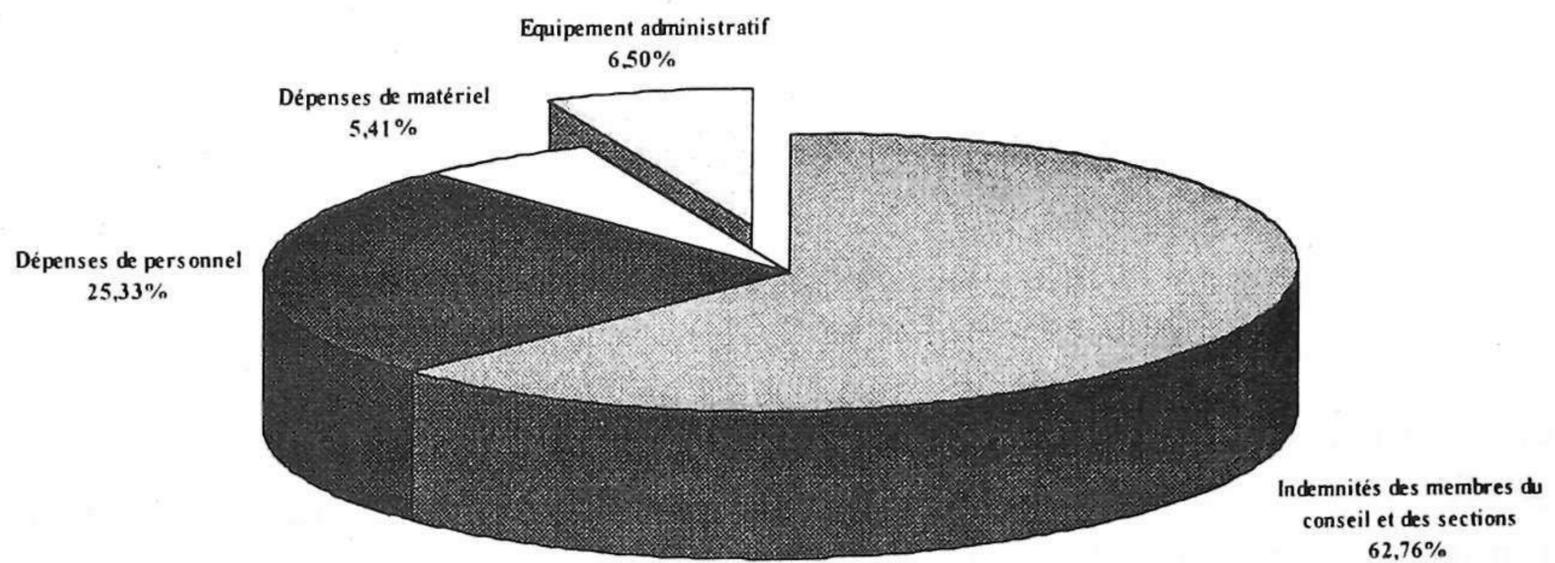
Le solde de ces crédits, soit 11,6 millions de francs, figure au budget du Conseil pour 1997. Il est destiné à permettre l'achèvement d'un programme triennal de travaux d'entretien et de rénovation du Palais d'Iéna.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BUDGET DU C.E.S.

BUDGET VOTE 1996



PLF 1997



CHAPITRE II

UNE INSTITUTION BENEFICIAIRE DE MOYENS RELATIVEMENT LIMITEES

A. L'EXECUTION DES BUDGETS DE 1995 ET 1996

1. Le budget de 1995 : une légère progression en cours de gestion

Les crédits ouverts en 1995 au titre du Conseil économique et social ont été **consommés dans leur quasi totalité**. Le léger excédent de 642.659,44 francs a été reversé à la recette générale des finances.

Les crédits du chapitre 34-01 "*Dépenses de matériel*" ont été abondés par un virement de 770.000 francs en provenance du budget du Plan au titre des évaluations des politiques publiques (arrêté du ministre du budget en date du 2 octobre 1995) Ce même chapitre a bénéficié en outre d'une dotation exceptionnelle de 800.000 francs, ouverte par la loi de finances rectificative du 30 décembre 1995. Cette somme était destinée au financement d'une partie des travaux réalisés par l'Union de l'europe occidentale dans l'hémicycle du Conseil économique et social afin de pouvoir disposer lors de la tenue de ses deux sessions annuelles d'un système de traduction simultanée et de vote électronique.

2. Le premier semestre de 1996

Au 30 juin 1996, une modification a été apportée à la loi de finances pour 1996. Il s'agit d'un abondement des crédits du chapitre 34-01 "*Dépenses de matériel*" à hauteur de 675.000 francs au titre de la compensation de la suppression de la franchise postale.

Le taux de consommation des crédits au 30 juin 1996 s'établit comme suit :

Chapitre 31-01 : "Indemnités des membres du Conseil et des sections"	41,47 %
Chapitre 31-11 : "Dépenses de personnel"	49,25 %
Chapitre 34-01 : "Dépenses de matériel hors évaluations politiques publiques"	35,00 %
dont :	
fonctionnement courant	32,41 %
communication et cinquantenaire	2,59 %

Les taux de consommation des crédits des chapitres 31-01 et 31-11, comparables à ceux des années précédentes, n'appellent pas de commentaire particulier.

En revanche, votre rapporteur note le **faible taux de consommation** des crédits du **chapitre 34-01**. Ce chapitre, dont le rythme de consommation des crédits est traditionnellement très irrégulier, bénéficie en 1996 de l'inscription d'un crédit exceptionnel de 2,5 millions de francs consacré aux diverses opérations organisées dans le cadre du cinquantenaire. Or, les principales manifestations -et donc les dépenses- se déroulent au cours du troisième trimestre. La consommation des crédits de chapitre devrait en conséquence intervenir pendant le deuxième semestre 1996.

Votre rapporteur examinera cependant dans l'avenir avec attention l'emploi de ces crédits dans son analyse de l'exécution du budget de 1996.

En ce qui concerne le second semestre de l'année 1996, il faut noter que l'**arrêté d'annulation de crédits du 26 septembre 1996** comporte une **annulation de 500.000 francs sur le chapitre 34-01**.

B. LA CAISSE DES PENSIONS ET LES MOYENS EN PERSONNEL

1. La caisse des pensions des membres du Conseil économique et social

Les membres du Conseil, mais non les membres de section, acquièrent des droits à pension.

Au 1er juillet 1996, 623 pensions étaient servies aux anciens membres du Conseil ou à leurs ayants-droit, dont 431 pensions viagères normales, 184 pensions de réversion, 8 pensions d'orphelin (dont 3 pensions temporaires).

Le montant mensuel moyen des pensions, toutes catégories confondues, s'élevait, à cette date, à 6.169 francs, majorations pour enfants comprises.

Pour 1995, les dépenses de la caisse ont représenté un peu plus de 46,1 millions de francs, en augmentation de 12,37 % sur 1994.

Pour 1996, sur la base des traitements de la fonction publique, le montant des retraites devrait être de près de 47,05 millions de francs.

Le régime de retraite des membres du Conseil est fondé sur la répartition. Le montant des fonds gérés par la Caisse des dépôts et consignations au 30 juin 1996 est de 173,74 millions de francs. Les perspectives seront fonction de la situation boursière en 1996 et 1997, et pour ce qui est de la partie obligatoire, du niveau des taux d'intérêt.

Le montant de la subvention accordée à la caisse des pensions par le conseil depuis 1990 a ainsi évolué :

1991	12.500.000 F
1992	11.200.000 F
1993	11.800.000 F
1994	13.410.378 F
1995	14.210.000 F

En 1996, l'augmentation prévisible des pensions induite par l'augmentation des traitements de la fonction publique en 1995 devra être couverte par un accroissement des produits financiers dégagés par les fonds gérés par la Caisse des dépôts ou, le cas échéant, par un accroissement de la subvention d'équilibre.

En 1997, compte tenu des nouvelles pensions prévisibles, le montant total des dépenses de la caisse est estimé à 47,43 millions de francs.

2. La stabilité des moyens en personnel

a) Evolution des effectifs de 1992 à 1996 et prévisions pour 1997

Les effectifs des différentes catégories de personnel ont évolué comme suit :

	1992 31.12	1993 31.12	1994 31.12	1995 01.07	1996 01.07
1. Personnel titulaire (régé par les lois n° 83-634 du 13/07/83 et n° 84-16 du 11/01/84)					
catégorie A.....	32	32	32	32	32
catégorie B.....	16	16	16	16	16
catégorie C.....	95	97	97	100	100
catégorie D.....	5	4	4	-	-
Total.....	148	149	149	148	148
2. Personnel non titulaire.....	18	18	19	18	19
Total général.....	166	167	168	166	167

En 1995, l'application de la lettre de cadrage budgétaire avait conduit à la suppression d'un poste d'agent titulaire des services techniques. Par ailleurs, en application du protocole Durafour, les quatre agents de catégorie D ont été intégrés en catégorie C, un des emplois correspondants ayant été supprimé. Pour 1996, l'application des mesures générales de réduction des effectifs dans la fonction publique a conduit à la suppression d'un poste.

En 1997, deux emplois de catégorie C seront supprimés, tandis qu'un emploi d'informaticien pour assurer la responsabilité du service chargé d'encadrer l'évolution des besoins et des techniques informatiques du Conseil économique et social.

b) Le personnel non titulaire

Les 19 agents non titulaires qu'emploie le Conseil économique et social sont pour 17 d'entre eux employés à temps partiel au service de la séance.

c) La présence de fonctionnaires détachés

Au sein des 32 postes d'agents titulaires de catégorie A et à la date du 1er juillet 1996, 14 sont occupés par des fonctionnaires en position de détachement :

- un **administrateur civil** du ministère du travail et des affaires sociales : **secrétaire général du Conseil économique et social** ;

- **deux administrateurs civils** détachés du ministère du travail et des affaires sociales : **directeurs adjoints du Conseil économique et social** ;

- un **trésorier principal** de première classe détaché du ministère de l'économie et des finances en tant que **trésorier du Conseil économique et social**.

Les autres fonctionnaires de catégorie A détachés auprès du Conseil économique et social occupent des postes d'administrateurs et d'attachés :

- un **conseiller référendaire** à la Cour des Comptes ;

- **trois administrateurs civils** issus respectivement des ministères de l'agriculture, de l'économie et des finances et de l'intérieur ;

- **trois attachés principaux**, issus du ministère de l'économie et des finances, du ministère de l'éducation nationale, du ministère du travail et des affaires sociales ;

- **trois attachés** dont deux détachés du ministère de l'économie et des finances et un du ministère de l'agriculture.

A ce personnel en position de détachement s'ajoute **un administrateur civil mis à disposition** du Conseil par le ministère du travail exerçant le même type de fonctions que les fonctionnaires détachés ainsi qu'un administrateur hors classe de l'INSEE et un chargé de mission de 1ère catégorie de l'INSEE.

C. MOYENS EN MATERIEL ET LOCAUX

1. Les moyens en matériel

a) Les charges de fonctionnement

Les principales charges en fonctionnement courant au 30 juin 1996 (hors dépenses de communication et opération "cinquantenaire" (4.026.290 francs), s'établissent ainsi en pourcentage :

En pourcentage des dépenses imputées au chapitre 34-01

	1994 (au 31.07)	1995 (au 31.07)	1996 (au 30.06)
Atelier de reprographie.....	13,88	10,22	12,19
Electricité, gaz,	9,53	11,90	15,62
Documentation.....	5,58	4,85	4,25
Traitement de texte	3,80	5,35	2,47
Informatique administrative.....	3,63	1,40	2,15
Nettoyage des locaux	17,29	20,26	11,42
Téléphone	12,13	12,08	11,38
Gestion du parc automobile.....	11,01	8,70	7,81
Frais divers de gestion.....	6,12	3,51	15,85
Total des charges de fonctionnement.....	82,97	78,27	83,14

La forte progression des frais de gestion est la conséquence de la suppression de la franchise postale. La charge afférente au courrier adressé aux membres du Conseil économique et social représentant à elle seule près de 10,5% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement enregistrées au 30 juin 1996.

b) Les moyens informatiques et bureautiques

L'ensemble de ce dossier est marqué par une volonté de **remplacement** des postes bureautiques Rank Xerox dont le **coût de maintenance s'élève** en raison de la spécificité de ce matériel et de son ancienneté. Aussi, le Conseil économique et social a-t-il fait procéder à un audit de ses moyens informatiques. A la suite de cette opération le Conseil a décidé de s'équiper du principal standard du marché en choisissant de remplacer progressivement son matériel par des micro-ordinateurs de type PC, équipés des logiciels Word 6 et Excel 5. Un plan de formation est en conséquence prévu pour accompagner l'installation de ces nouvelles stations de travail. Un service "Assistance-Evolution-Formation" sera créé à partir des effectifs existants, il sera dirigé par un informaticien recruté à cet effet.

c) L'atelier d'impression et la diffusion des travaux

Le Conseil est équipé d'un ensemble moderne de moyens techniques d'impression qui permettent notamment d'**assurer en interne le tirage** des projets de rapports et d'avis **avant leur adoption** par l'Assemblée plénière, puis de **diffuser ces documents auprès des ministères et des assemblées parlementaires** après qu'ils aient été adoptés par le Conseil définitivement. Cette imprimerie intégrée permet au Conseil de très peu recourir à des prestataires de services extérieurs.

La diffusion dans le public des travaux du Conseil économique et social est ensuite assurée par la Direction des Journaux officiels dans la série des "Avis et rapports du Conseil économique et social", ainsi que sous forme de brochures. Le **Journal officiel des avis et rapports** est tiré en **5.000 exemplaires**, dont près de 2.300 sont destinés à satisfaire les abonnements — y compris ceux du Conseil. Les **brochures** sont quant à elles éditées à **2.000 exemplaires**.

d) Les crédits destinés à la communication

Depuis 1992, des crédits spécifiquement affectés aux actions de communication sont distingués au sein du chapitre 34-01.

Ces crédits ont permis en premier lieu d'assurer la **poursuite du plan de communication**, qui porte notamment sur :

- "**La lettre du Palais d'Iéna**", une publication bimestrielle tirée à **5.000 exemplaires** ;

- le livre "**1994 au Palais d'Iéna**", publié en juin 1995 et diffusé à **3.000 exemplaires**, notamment auprès des ministères et des collectivités locales ;

- enfin des tournages concernant certaines séances plénières du Conseil ou de certaines manifestations qui s'y sont déroulées ont été réalisés.

En deuxième lieu, ces crédits permettent de conduire des **actions spécifiques d'information**, comme la diffusion de "La lettre du Palais" auprès de toutes les ambassades de France, l'organisation de rencontres du président avec les responsables des grands quotidiens régionaux de province, la préparation d'actions destinées à améliorer la connaissance du rôle et des travaux du Conseil auprès de public scolaire et universitaire en liaison avec des organismes tels que le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

2. Les locaux et l'entretien du Palais d'Iéna : l'obtention de l'autonomie

L'année 1997 marque dans ce domaine un tournant puisque le budget du Conseil est enfin doté d'une de crédits d'investissement propre.

a) *Le bilan de l'opération de rénovation et d'extension (coût total : 110,5 millions de francs)*

Ainsi qu'il a pu être constaté sur place en octobre 1995, **l'opération de rénovation et d'extension** du Palais d'Iéna qui a débuté en juin 1992 est **achevée**. Il convient d'en souligner le bon déroulement sur le plan financier puisque, sur les 106 millions de francs d'autorisations de programme et de crédits de paiement initialement prévus, cette opération n'a nécessité qu'un crédit complémentaire de 4,5 millions de francs en 1995 pour permettre l'achèvement des travaux et de l'équipement mobilier des nouveaux locaux.

Cette visite a aussi permis de remarquer **l'occupation effective** de la totalité des nouveaux bureaux, ainsi que la mise en service des restaurants et du parking souterrain. L'équipement et le mobilier de ces nouveaux ensembles se caractérisent par leur **sobriété**, traduisant une volonté de maîtrise de la dépense.

Il faut enfin rappeler que l'ensemble des crédits prévus pour cette opération était inscrit au chapitre 57-01 du budget des charges communes du ministère de l'économie et des finances.

b) *La reprise en 1996 des travaux d'entretien du bâtiment sur des crédits du ministère de la culture*

Le concours financier du ministère de la culture était en effet **suspendu depuis 1991**, entraînant l'absence de travaux de gros entretien du bâtiment. Contestable en elle-même dans la mesure où le retardement de travaux nécessaires est de nature à en alourdir l'importance et donc leur coût, cette suspension a aussi mis en lumière les **inconconvénients de la dépendance du Conseil** par rapport à un ministère dépensier. Aussi est-il possible de s'interroger sur **l'opportunité de l'absence d'une ligne de crédits d'investissement** dans le budget du Conseil économique et social.

L'inscription des crédits pour la réalisation d'un ensemble de travaux d'entretien et de rénovation au titre V du budget du ministère de la culture doit néanmoins être salué. Il s'agit d'un programme triennal comportant **15,1 millions de francs d'autorisations de programme** et **3,5 millions de francs de crédits de paiement** pour 1996. Les principaux aspects de ce programme sont les suivants :

- l'engagement des travaux urgents demandés par la commission de sécurité lors de sa visite le 22 juillet 1994 et qui couvrent la mise en conformité des installations électriques au regard des normes en vigueur et la mise en place d'un balisage de sécurité (coût estimé : 3,5 millions de francs) ;

- la réfection de l'étanchéité des terrasses et le remplacement des descentes pluviales (2,5 millions de francs), nécessaires à la conservation du bâtiment ;

- le ravalement de la rotonde et de la façade Iéna (1,5 million de francs) ;
- l'aménagement de l'entrée principale de la rotonde et création d'un sas de sécurité (0,7 million de francs) ;
- la réalisation d'un éclairage extérieur (0,40 million de francs) ;
- la reprise du câblage téléphonique et du dispositif d'alarme du Conseil économique et social (1,5 million de francs) ;
- l'aménagement des salles de conférence (1,4 million de francs) ;
- la rénovation des bureaux des groupes sectoriels et syndicaux du Conseil économique et social (1,8 million de francs) ;
- la rénovation de l'éclairage de la salle des séances du Conseil économique et social (0,3 million de francs).

c) 1997, année de l'autonomie budgétaire

La création d'un titre V au sein du budget du Conseil économique et social constitue une novation dans un budget qui ne comportait traditionnellement que des dépenses de fonctionnement.

La dotation inscrite au chapitre 57-01 *nouveau*, provient des crédits inscrits au titre V du budget du ministère de la culture en 1996 pour un montant de 15,1 millions de francs en autorisations de programme et de 3,5 millions de francs en crédits de paiement.

Le solde de ces crédits, soit 11,6 millions de francs, figure au budget du Conseil pour 1997. Il est destiné à permettre l'achèvement du programme triennal de travaux d'entretien et de rénovation du Palais d'Iéna évoqué au paragraphe précédent.

CHAPITRE III

UNE ASSEMBLEE CONSULTATIVE EN DEVENIR ?

A. UN BILAN D'ACTIVITE SATISFAISANT

De janvier 1993 à juillet 1996, le Conseil économique et social a élaboré **83 textes** (69 avis et 14 études) dont 22 avis à la demande du Gouvernement.

Pendant l'année 1995, le Conseil économique et social a adopté **11 avis et 1 études** qui se répartissent comme suit :

- **2 avis sur saisine gouvernementale :**

- 2 saisines portant sur des problèmes de caractère économique et social,

- **2 avis périodiques sur la conjoncture,**

- **8 auto-saisines, dont 1 étude.**

Au cours du premier semestre de 1996, le Conseil économique et social a adopté **16 avis et 2 études** qui se répartissent comme suit :

- **3 avis sur saisine gouvernementale :**

- 3 saisines portant sur des problèmes de caractère économique et social,

- **1 avis périodiques sur la conjoncture,**

- **14 auto-saisines, dont 2 études**

Le détail de ces travaux depuis 1994 est présenté dans le tableau ci-après :

<p>- Les grandes orientations du contrat de plan Etat-SNCF 1996-2000.....</p>	<p>M. BILLET</p>	<p>24 avril</p>	<p>JO n° 13 du 29 avril 1996</p>
<p>- Contribution du Conseil économique et social au débat sur le devenir du service national.....</p>	<p>M. BASTIDE</p>	<p>29 mai</p>	<p>JO n° 18 du 9 juillet 1996</p>
<p>b) <i>Demande d'étude</i> : néant</p>			
<p>2°/ Plan : néant</p>			
<p>3°/ Projet de loi de programme</p>			
<p>a) <i>Demande d'avis</i> :</p>			
<p>1994</p>			
<p>- Projet de loi de programmation pour l'école.</p>	<p>M. BASTIDE</p>	<p>23 novembre</p>	<p>JO n° 25 du 28 novembre 1994</p>
<p>1995 et 1996 (premier semestre) : néant</p>			
<p>b) <i>Demande d'étude</i> : néant</p>			

III - QUESTIONS DONT LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL S'EST SAISI

<p>1°/ Avis</p>			
<p>1994</p>			
<p>- Les problèmes économiques généraux de la France dans la perspective de l'Union économique et monétaire européenne.....</p>	<p>M. VIGNAU</p>	<p>12 janvier</p>	<p>JO n° 2 du 14 février 1994</p>
<p>- Les relations extérieures de la France avec le Viêt-nam, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la Birmanie.....</p>	<p>M. BILLET</p>	<p>8 février</p>	<p>JO n° 4 du 12 mars 1994</p>
<p>- Les accidents du travail et les maladies professionnelles : analyse et prévention.....</p>	<p>M. FABRE</p>	<p>23 février</p>	<p>JO n° 5 du 26 mars 1994</p>
<p>- La situation et le devenir des associations à but humanitaire.....</p>	<p>M. DESIR</p>	<p>23 mars</p>	<p>JO n° 8 du 26 avril 1994</p>
<p>- Les relations économiques entre la France et l'Europe centrale et orientale.....</p>	<p>M. RENOUVIN</p>	<p>26 avril</p>	<p>JO n° 12 du 6 juin 1994</p>
<p>- Les relations économiques entre la France et les pays du Cône Sud de l'Amérique latine.....</p>	<p>Mme SALMONA</p>	<p>11 mai</p>	<p>JO n° 15 du 20 juin 1994</p>
<p>- Les leviers immatériels de l'activité économique.....</p>	<p>M. BOUCHET</p>	<p>25 mai</p>	<p>JO n° 16 du 5 juillet 1994</p>
<p>- La scolarisation des enfants d'immigrés.....</p>	<p>M. BOCQUET</p>	<p>8 juin</p>	<p>JO n° 17 du 19 juillet 1994</p>
<p>- L'espace rural entre protection et contraintes.</p>	<p>M. LEDRU</p>	<p>29 juin</p>	<p>JO n° 18 du 25 juillet 1994</p>
<p>- Evaluation de la politique d'aides à la localisation des activités dans les zones de conversion</p>	<p>M. BURY</p>	<p>6 juillet</p>	<p>JO n° 23 du 29 août 1994</p>
<p>1995 (premier semestre)</p>			
<p>- Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté.....</p>	<p>Mme de GAULLE-ANTHONIOZ</p>	<p>12 juillet</p>	<p>JO n° 3 du 27 juillet 1995</p>

- Les relations entre la France et la République d'Afrique du Sud.....	M. MARLIN	13 septembre	JO n° 5 du 3 octobre 1995
- Quel devenir pour la planification française	M. RAIGNOUX	27 septembre	JO n° 6 du 24 octobre 1995
- Les formes civiles du service national.....	M. BASTIDE	25 octobre	JO n° 9 du 24 novembre 1995
- Espaces de solidarité : bassins de vie et pays.	M. RAPEAUD	25 octobre	JO n° 10 du 5 décembre 1995
-L'Europe et les enjeux géostratégiques de l'équilibre alimentaire mondial.....	M. HERTH	29 novembre	JO n° 1 du 17 janvier 1996
- L'évolution de la place financière de Paris dans la perspective de l'instauration de la monnaie unique	M. SALUSTRO	29 novembre	JO n° 2 du 23 janvier 1996
1996 (premier semestre)			
- La question foncière.....	M. J.L. DUMONT	10 janvier	JO n° 5 du 15 février 1996
- Le développement des services de proximité.	M. BAILLY	10 janvier	JO n° 6 du 17 février 1996
- L'inspection du travail.....	M. FABRE	24 janvier	JO n° 7 du 24 février 1996
- Crise de l'économie et crise du système monétaire international.....	Mme de MOURGUES	14 février	JO n° 8 du 8 mars 1996
- L'organisation mondiale du commerce	M. O. GISCARD d'ESTAING	28 février	JO n° 10 du 26 mars 1996
- L'endettement public.....	M. PRATE	13 mars	JO n° 11 du 9 avril 1996
- Le secteur Textile/Habillement.....	M. CLAPIN	27 mars	JO n° 14 du 7 mai 1996
- Les conséquences de la mécanisation sur l'avenir de l'agriculture et de l'espace rural.....	M. COMPIEGNE	27 mars	JO N° 12 du 22 avril 1996
- Urbanisation et citoyenneté dans les grandes agglomérations.....	Mme DOUVIN	29 mai	JO n° 17 du 4 juillet 1996
- Les droits de la personne malade.....	M. EVIN	12 juin	JO n° 16 du 18 juin 1996
- Le tourisme, un atout à développer.....	M. CHAUSSEBOURG	26 juin	JO n° 19 du 19 juillet 1996
- Les spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire.....	M. G-F DUMONT	26 juin	JO n° 20 du 25 juillet 1996
2°/ Rapports périodiques de conjoncture, établis en application de l'article 2 du décret du 28 août 1974 :			
1994 - Conjoncture économique au premier semestre.....	M. MARCHELLI	13 avril	JO n° 7 du 18 avril 1994
1994 - Conjoncture économique au second semestre.....	M. BRUNAUD	9 novembre	JO n° 24 du 14 novembre 1994
1995 - Conjoncture économique au premier semestre.....	M. FOURÇANS	5 juillet	JO n° 2 du 10 juillet 1995
1995 - Conjoncture économique au second semestre.....	M. de BENOIST	15 novembre	JO n° 8 du 20 novembre 1995
1996 - Conjoncture économique au premier semestre.....	M. MOREL	15 mai	JO n° 15 du 22 mai 1996

3 ^o / Etudes			
1994			
- L'agriculture française et la politique agricole commune	M. PISANI	26 avril	JO n° 10 du 25 mai 1994
- Prospective, planification et programmation dans l'Europe	M. CAMBUS	10 mai	JO n° 13 du 18 juin 1994
- Les phénomènes de violence à l'encontre des jeunes	M. DELARUE	5 juillet	JO n° 20 du 30 juillet 1994
- La formation professionnelle dans les départements, territoires et collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer	M. TOUMSON	5 juillet	JO n° 21 du 3 août 1994
- Les transferts de technologie en matière de recherche industrielle : situation des entreprises françaises	M. CHARZAT	5 juillet	JO n° 19 du 29 juillet 1994
- La dépense publique en France : évolution sur trente ans et comparaison internationale	M. MERAUD	8 novembre	JO n° 26 du 31 décembre 1994
1995 (premier semestre) : néant			
- Les relations franco-chinoises	M. BRASIER	10 octobre	JO n° 7 du 17 novembre 1995
1996 (premier semestre) :			
- Les effets des nouvelles technologies sur la télévision de demain	M. HADAS-LEBEL	9 janvier	JO n° 3 du 30 janvier 1996
- La filière luxe (production et services)	M. BURNEL	9 janvier	JO n° 4 du 13 février 1996

Le nombre des interventions ministérielles devant l'assemblée plénière du Conseil constituent aussi un indicateur pertinent de son activité.

**Interventions ministérielles devant l'Assemblée plénière
du Conseil économique et social en 1995 et en 1996**

Date	Ministres étant intervenus en séance	Titre de la saisine
1995		
30 mai	Monsieur Roger ROMANI, ministre des relations avec le Parlement	Lecture de la déclaration de politique générale présentée par le Premier ministre au Parlement
4 juillet	Monsieur François d'AUBERT, secrétaire d'Etat au budget	Conjoncture économique au premier semestre 1995
11 juillet	Monsieur Alain JUPPE, Premier ministre	Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté
12 septembre	Madame Colette CODACCIONI, ministre de la solidarité entre les générations	Projet de création d'une prestation autonomie destinée aux personnes âgées dépendantes (saisine gouvernementale)

Date	Ministres étant intervenus en séance	Titre de la saisine
12 septembre	Monsieur Jacques GODFRAIN, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères chargé de la coopération	Les relations entre la France et la République d'Afrique du Sud
24 octobre	Monsieur Raymond-Max AUBERT, secrétaire d'Etat au développement rural	Les espaces de solidarité : bassins de vie et pays
1996		
9 janvier	Madame Anne-Marie COUDERC, ministre délégué pour l'emploi	Le développement des services de proximité
9 janvier	Monsieur Pierre-André PERISSOL, ministre délégué au logement	La question foncière
23 janvier	Monsieur Jacques BARROT, ministre du travail et des affaires sociales	L'inspection du travail
27 février	Monsieur Yves GALLAND, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur	L'Organisation mondiale du commerce
12 mars	Monsieur Alain LAMASSOURE, ministre délégué au budget porte-parole du gouvernement	L'endettement public
26 mars	Monsieur Franck BOROTRA, ministre de l'industrie, de la Poste et des télécommunications	Le secteur textile/habillement
23 avril	Monsieur Bernard PONS, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme	Les grandes orientations du contrat de plan Etat/SNCF 1996-2000 <i>(saisine gouvernementale)</i>

B. L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : UNE "NOUVELLE FRONTIERE" MENACEE ?

1. Le contexte juridique

La participation du Conseil économique et social à l'évaluation des politiques publiques trouve son origine formelle dans le décret n° 90-82 du 22 janvier 1990. Depuis cette date, le Conseil a engagé quatre projets financés sur la part des crédits du **Fonds national de développement de l'évaluation (FNDE)** inscrits au budget du Plan. Les crédits de ce fonds sont affectés par comité interministériel de l'évaluation créé par ce même décret, l'article 6 de ce texte autorise le Conseil économique et social à faire appel au concours du fonds "dans la limite du cinquième de la dotation annuelle de ce dernier", pour réaliser ses travaux d'évaluation, sous réserve de l'**avis favorable du conseil scientifique de l'évaluation**.

2. Les réalisations

- **Trois études ont été achevées :**

- "l'évaluation de l'efficacité économique et sociale des aides publiques au logement", adoptée le 15 décembre 1993 ;

- "l'évaluation de la politique d'aides à la localisation des activités dans les zones de conversion", adopté le 6 juillet 1994 ;

- l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté (hors RMI)", validée par le conseil scientifique de l'évaluation le 15 mai 1995. Le Conseil économique et social ayant ensuite adopté ensuite l'avis correspondant présenté par Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Cette étude, qui a connu une notoriété certaine, a comporté une enquête auprès de 750 personnes et a bénéficié, en raison de l'ampleur du projet, de compléments de financement en provenance du ministère des affaires sociales et de la ville, du Commissariat général du Plan et du Fonds d'action sociale des travailleurs immigrés.

- **Un autre projet est presque achevé :** "l'évaluation des interventions de l'Etat en faveur des salariés licenciés de plus de 55 ans". Ce projet a reçu l'avis favorable du Conseil scientifique de l'évaluation le 18 novembre 1992 et la première phase d'étude s'est achevée en juillet 1994. Après le renouvellement de septembre 1994, la deuxième phase de cette étude a été engagée, financée par les crédits du FNDE.

3. Des moyens financiers qui tendent vers zéro

• Dans la mesure où le Conseil économique et social exerce un "droit de tirage" de 20 % sur les crédits du FNDE pour la conduite de ses travaux d'évaluation, le financement est directement tributaire du montant de la dotation de ce fonds qui figure à l'article 40 du chapitre 34-04 du budget du Plan.

Or, le montant de cette dotation a fortement diminué, réduisant ainsi à environ 770.000 francs par an en 1994 et 1995 les crédits dont pouvait disposer le Conseil, alors qu'ils s'étaient élevés à 2,1 millions de francs en 1993. Cette **réduction des moyens disponibles** constitue un **obstacle sérieux** au développement des travaux du Conseil économique et social dans ce domaine. Or, pour 1996, la dotation inscrite au budget du Plan n'est abondée qu'à hauteur de 500.000 francs, tandis qu'elle tombe à zéro pour 1997.

• L'an dernier votre rapporteur avait souhaité que soit examinée avec soin l'articulation de la mission d'un éventuel office parlementaire d'évaluation des politiques publiques avec celle des "évaluateurs existants" au premier rang desquels figurent le Conseil économique et social, la Cour des comptes et le Commissariat général au Plan.

A cet égard, il adhère pleinement à la perspective tracée par le président Christian Poncelet lors de la réunion constitutive de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, recommandant en tant que président de cet Office, *"d'identifier et de recenser les futurs partenaires de cette nouvelle structure, en procédant à une évaluation des évaluateurs"*.

C. MIEUX SE FAIRE CONNAITRE

1. Une communication consolidée dans le cadre du cinquantenaire

Le Conseil économique et social célèbre en 1996 le cinquantenaire de sa création.

Cette célébration a constitué pour le Conseil l'occasion de renforcer sa notoriété et la mise en valeur de ses travaux.

a) *La mise en valeur des travaux du Conseil économique et social*

Sur ce point, la vente au guichet du Journal officiel et la vente par correspondance des travaux du Conseil constituent de bons indicateurs.

Pour l'édition du Journal officiel "Avis et rapports du Conseil économique et social", la vente au guichet en 1995 a porté sur 125 documents des années 1993 à 1995 (la réserve du Journal officiel ne portant que sur les trois dernières années), ce chiffre s'élève à près de 17.700 pour la vente par correspondance.

En ce qui concerne les travaux du Conseil diffusés sous forme de brochures par le Journal officiel — pour un prix unitaire compris entre 38 et 170 francs —, la vente s'est élevée à près de 4.800 exemplaires. Cette diffusion s'est améliorée puisqu'outre le Journal officiel, ces brochures sont mises en vente dans deux ou trois points de vente par région.

Il faut enfin rappeler que le Conseil économique et social ne perçoit aucune recette pour la vente de ses travaux.

b) *Le cinquantenaire, une occasion de renforcer sa notoriété*

Outre des contacts réguliers avec la presse portant sur ses travaux, et depuis quelques années déjà, le Conseil a développé son action au-delà de ses strictes compétences constitutionnelles, en organisant de nombreux colloques, entretiens et forums dans le cadre du Palais d'Iéna. La célébration du cinquantenaire de sa création, pour laquelle un crédit non renouvelable de 2,5 millions de francs a été inscrit en 1996 au chapitre 34-01 de son budget, constitue l'occasion de donner une dimension supplémentaire à cette politique.

De nombreuses actions de communication sont ainsi conduites au cours de cette année. Parmi celles-ci, il convient de citer en particulier l'édition d'un dossier pédagogique, la réalisation en collaboration avec le centre national de documentation pédagogique d'un document audiovisuel sur le Conseil, ainsi que l'organisation de multiples manifestations telles que des expositions ou des forums. Le point d'orgue de ce cinquantenaire a été constitué par une séance solennelle, le 29 octobre, en présence du président de la République.

2. Le développement des relations institutionnelles et internationales

a) *Les relations avec les conseils économiques et sociaux régionaux : un bilan mitigé*

Placés auprès des institutions régionales, les 26 conseils économiques et sociaux régionaux **ne relèvent en aucune façon de l'autorité** du Conseil économique et social.

- Des réunions communes peuvent être tenues sous l'égide de la **commission spéciale du Plan** avec les présidents de ces organismes dans le cadre de l'étude des aspects régionaux de la planification, ainsi que pour examiner la réalisation des contrats de Plan entre l'Etat et les régions. Cette **faculté** semble cependant **tomber en désuétude** dans la mesure où aucune réunion de ce type n'a été tenue dans ce cadre depuis 1993.

Il convient cependant de noter qu'à l'occasion de la demande d'avis du Gouvernement sur le projet de contrat de plan liant l'Etat à la SNCF, la commission spéciale du Plan a accueilli en son sein, à titre consultatif, des représentants des conseils économiques et sociaux régionaux.

- Par ailleurs, l'**Assemblée permanente** des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux tient une **réunion mensuelle** au Conseil économique et social à laquelle participent des représentants de la section des économies régionales et de l'aménagement et des membres du cabinet du président.

b) *Un axe dynamique : les relations internationales*

- Le Conseil économique et social et français a en premier lieu **concouru à la mise en place** de conseils économiques et sociaux dans plusieurs pays.

Depuis le 1er janvier 1994, plusieurs pays se sont doté d'une assemblée consultative composée de représentants des forces économiques et sociales. Parmi ceux-ci, il faut citer le Bénin, le Burundi, le Mozambique et le Cap Vert **en Afrique Noire** ; le Liban, la Grèce, la Slovénie, Malte et l'Algérie **dans la zone Méditerranée** ; la Slovaquie, la Russie, la Roumanie et la Hongrie **en Europe** ; le Brésil **en Amérique latine**.

- Il convient de signaler en deuxième lieu que de **nombreux échanges et visites** ont été effectués depuis 1994 avec les correspondants étrangers du Conseil, qu'il s'agisse de la Chambre sociale de Russie, de la Conférence consultative politique du peuple chinois ou de l'Union des conseils économiques et sociaux d'Afrique créée en novembre 1994.

- En 1995 et au début de 1996, il convient de noter la naissance d'un Conseil national du travail en **Argentine** et d'un Conseil à **Malte**.

- En dernier lieu, il faut rappeler que la "quatrième rencontre des conseils économiques et sociaux et institutions similaires", qui s'est tenue à Lisbonne les 26 et 27 mai 1995 et qui a regroupé une **quarantaine de ces institutions**, a confié au secrétariat permanent non seulement l'organisation de la **cinquième rencontre en 1997 à Caracas**, mais aussi la tâche de fonder à cette occasion une **véritable organisation internationale** des conseils économiques et sociaux.

ANNEXE

MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les modalités de désignation des 231 conseillers sont les suivantes :

- 163 conseillers sont nommés directement par l'organisation à laquelle ils appartiennent (organisations syndicales, organisations professionnelles, organismes de la coopération et de la mutualité, organisations familiales...);

- 68 membres sont nommés par le Gouvernement. Parmi ceux-ci, 28 sont désignés selon des modalités permettant la représentation des entreprises publiques, de la vie associative, des Français hors de France, des organisations professionnelles des départements, territoires et collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer, ou bien au titre de l'épargne et du logement.

Les quarante autres conseillers désignés par le Gouvernement sont des personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, scientifique ou culturel ; ils sont nommés par décret en Conseil des ministres. Les professions exercées par ces personnalités sont donc très variées. Sur les 112 rapports (avis et études) adoptés au cours de la mandature écoulée, 29 ont été rédigés par des personnalités qualifiées.

Le Conseil économique et social comprend neuf sections qui préparent les rapports et les avis présentés à l'assemblée plénière, et effectuent les études qui leur sont demandées.

Le Gouvernement peut appeler à siéger en section, en plus des membres du Conseil économique et social, pour une période de deux ans, des personnalités choisies en raison de leur compétence. Ces membres de section (72 au total) participent aux délibérations des sections et peuvent être désignés comme rapporteurs des études qui seront adoptées par les sections, mais ne votent pas l'adoption des rapports ni des projets d'avis soumis à l'assemblée plénière.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le jeudi 10 octobre 1996, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission a examiné les crédits des services du Premier ministre : **III-. Conseil économique et social, sur le rapport de M. Claude Lise, rapporteur spécial.**

M. Claude Lise, rapporteur spécial, a précisé que la présentation des crédits du Conseil économique et social constituait, au-delà de l'analyse budgétaire, l'occasion d'aborder le rôle de cette institution et de souligner l'intérêt de ses travaux.

Il a souligné que l'analyse des crédits demandés pour 1997, au titre du Conseil économique et social mettait en évidence, d'une part, que ce budget était stable à structure constante et que, d'autre part, il se voyait enfin enrichi d'une ligne de crédits d'investissement destinée à permettre au Conseil de conduire lui-même les travaux d'entretien du Palais d'Iéna.

La commission, sur proposition de **M. Claude Lise, rapporteur spécial**, a décidé de proposer au Sénat l'adoption du budget des services du Premier ministre (**III. Conseil économique et social**) pour 1997.

Réunie le jeudi 10 octobre 1996, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits des services du Premier ministre (III-. Conseil économique et social) pour 1997.

Le Sénat sur Internet : <http://www.senat.fr>
Minitel : 3615 - code SENATEL
L'Espace Librairie du Sénat : téléphone 01-42-34-21-21

109970860-001196. - Sénat 86.

ISBN 2-11-100814-1



9 782111 008144

Imprimé par la Direction des Journaux officiels,
26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15

ISSN 1240-8425

Prix de vente au public : 5,80 F.